

# “Trame verte et bleue urbaine et périurbaine”

- Expérimentation et observation des pratiques -

- RETOUR D'EXPERIENCE -

04/18

## ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVE À LA TRAME VERTE ET BLEUE - 2015

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique du PLU de Valence est exemplaire par la prise en compte des thématiques de la trame verte et bleue en ville, l'ampleur de l'emprise spatiale concernée, l'appropriation sociale des habitants et la détermination de l'équipe municipale à se doter d'outils pour atteindre ses objectifs.

### Spécificités du territoire

La ville de Valence est une agglomération urbaine installée sur une succession de terrasses fluviales séparées par des coteaux plus ou moins abrupts et boisés.

L'occupation des sols est composite allant de l'agricole à l'urbain dense du centre ancien, avec un tissu résidentiel pavillonnaire. La forêt est présente ainsi que des zones humides, des cours d'eau et des canaux dans le secteur urbain.

### Les espèces à enjeux

Parmi la faune patrimoniale des canaux, on trouve l'écrevisse à pattes blanches, l'agrion de mercure, le triton palmé, et le campagnol amphibie. La végétation des berges est également remarquable avec la présence de la scrofulaire à oreillettes.

Le potamot coloré pousse quant à lui directement en milieu aquatique, témoin de la bonne qualité des eaux.

### Contexte

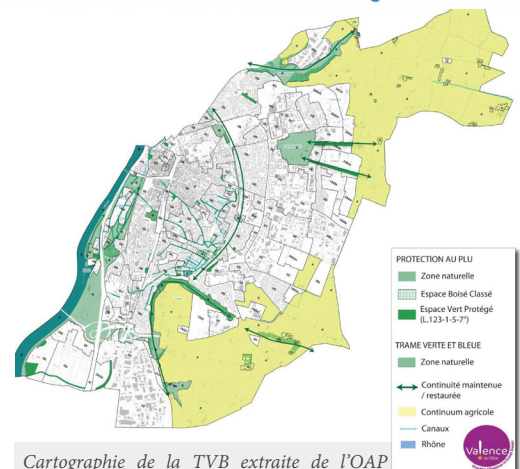
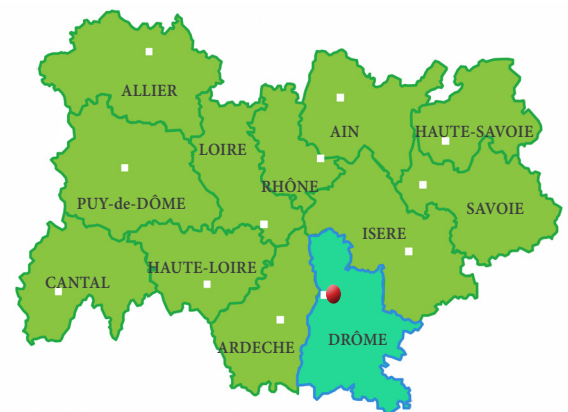
L'espace urbain de Valence dispose d'un patrimoine naturel fort avec en pleine ville un réseau de canaux et de sources, un parc-forêt et de nombreux cèdres sur des parcelles privées.

La ville s'est engagée de longue date dans une politique de gestion environnementale de ces espaces verts.

Le projet urbain initié par la nouvelle équipe municipale en 2008 est à l'origine de la révision du PLU.

## VALENCE Drôme

Région Auvergne-Rhône-Alpes



Cartographie de la TVB extraite de l'OAP thématique du PLU de la ville de Valence.



Un canal bordé de sa ripisylve et de cheminements doux  
CAUE 26

### Identité du territoire

65 043 habitants - 3 670 ha

78,72 ha de zones humides recensées

+ de 40 kms de canaux dont 16 km à ciel ouvert.

La ville de Valence se trouve dans le secteur prioritaire d'intervention « Grand Rovaltain » relevant de l'objectif 7.1 : « soutenir et renforcer les démarches opérationnelles existantes ».



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
RHÔNE-ALPES



## Les acteurs impliqués

La Ville de Valence porte l'élaboration du PLU et sa modification par le biais du Service urbanisme de la ville.

Le Service espaces verts et nature en ville apporte également des conseils aux habitants par le biais de guides pédagogiques.

### Maîtrise d'œuvre du PLU

- Citadia, société de conseil en aménagement et urbanisme
- Even Conseil, société d'études environnementales

### Partenaires pour la gestion/préservation des canaux

- Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- Association Biodiversité au fil de l'eau
- Associations syndicales des canaux
- Services ENS du Conseil Départemental
- Les habitants

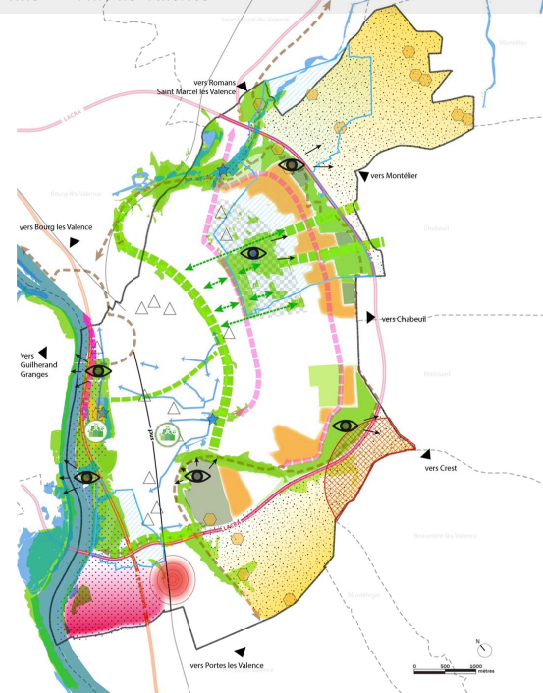
## La gouvernance

17 réunions publiques ont été organisées ainsi qu'une enquête publique.

## Le coût

Le PLU a coûté en totalité 81 825 euros HT

*Extrait du PADD du PLU qui reprend la TVB comme armature structurante pour « une ville responsable et environnementale » - Ville de Valence*



## Description du projet

### Les objectifs :

Le projet de PLU vise l'instauration et le maintien d'un équilibre entre la ville et la nature, en mettant en valeur et en cohérence le patrimoine naturel remarquable, en préservant et valorisant le patrimoine architectural et en intégrant les spécificités géographiques de la ville.

### Les enjeux :

- Protéger et valoriser les espaces constitutifs de la trame verte urbaine, en restaurant notamment certains corridors écologiques ,
- Permettre des cheminements doux le long de ces corridors,
- Sauvegarder les canaux et préserver leurs ripisylves pour la pérennisation des corridors aquatiques,
- Maintenir la richesse spécifique aux canaux et la qualité du milieu,
- Permettre l'aménagement de cheminements et garantir l'entretien des berges le long des canaux,
- Favoriser les plantations d'espèces locales.

## Méthodologie

Différentes étapes ont jalonné l'élaboration du PLU :

- Délibération pour la révision du PLU - Novembre 2009.
- Diagnostic et débat sur le PADD - Juillet 2012.
- Réunions de concertation, présentation du bilan de la concertation, Février 2013 et approbation de ce bilan et du PLU - Décembre 2013.
- Approbation de la première modification - 21 décembre 2015 suite au changement de l'équipe municipale porteuse d'un nouveau projet politique.

Des outils en parallèle du PLU ont été mis en place pour permettre cette prise en compte de la trame verte et bleue pour la préservation de la biodiversité :

- Un pré atlas de la biodiversité
- Une charte des canaux
- L'édition d'une brochure pédagogique : « Les Canaux, guide à l'attention des riverains : tous gardiens de notre patrimoine! »

La protection réglementaire de la TVB au sein même du PLU s'est traduite par le recours à plusieurs outils :

- Zone N : 384,9ha
- Zone A : 1264,04 ha
- Espace boisé classé (EBC) : 70,1 ha
- Espace vert protégé (EVP) : 63,74 ha
- 21 emplacements réservés pour la réalisation de liaisons douces

## Caractère remarquable de l'élaboration du PLU de Valence

La démarche de la ville de Valence est exemplaire car elle s'appuie sur :

- La valorisation d'un patrimoine naturel constitué d'une trame bleue exceptionnelle avec un réseau de canaux, de sources et de zones humides en pleine ville. La protection réglementaire associée à une gestion hydraulique vertueuse favorise le maintien et la valorisation de ce cadre paysager très approprié et très pratiqué par les habitants.
- La présence en milieu urbain d'une trame bleue vecteur de lien social : les cheminements le long des canaux sont des lieux de rencontres, les riverains sont mobilisés pour le maintien de certaines zones humides...
- L'élargissement de la réflexion sur ce patrimoine et sur une gestion durable des espaces publics se traduit par une OAP thématique et spécifique sur la trame verte et bleue et la déclinaison d'une prise en compte de la nature en ville dans des OAPs sectorielles et dans le règlement.



## Réalisations opérationnelles ou traductions réglementaires

Le PLU prescrit des réglementations spécifiques concernant les zones N, A, U et AU et les Espaces Boisés Classés, les Espaces Verts Protégés.

Des règles sont relatives à la spécificité du territoire valentinois :

- Les canaux représentent un élément important du paysage valentinois, il est exigé un recul des constructions et clôtures de 4 m par rapport à l'axe des canaux indiqué au document graphique. Un recul de 4m maximum à partir de la berge peut également être imposé aux constructions et clôtures afin de faciliter le passage des engins mécaniques servant aux opérations de curage.
- L'OAP Trame Verte et Bleue recense l'ensemble des canaux et des continuités à maintenir ou restaurer, le continuum agricole et les zones naturelles, EBC et EVP en une cartographie globale à l'échelle de la ville de Valence. Elle décline des enjeux/objectifs et préconisations sur 4 secteurs ou points principaux depuis le Rhône jusqu'à la plaine agricole .
- 13 OAPs sectorielles sont dessinées dont certaines prennent en compte plus spécifiquement la TVB notamment :

Sur l'Ecoquartier des îles, le maintien et la mise en valeur de la trame verte et bleue sont structurés par différents parcs à proximité et les canaux du site. Un nouveau parc urbain avec bassin de phyto-épuration et alignements d'arbres le long des voies enrichit cette TVB.

A la Bayot, la modification du PLU propose de compléter la trame paysagère et végétale par l'augmentation des superficies du secteur en EVP en s'appuyant sur le patrimoine végétal existant (vergers) ainsi que sur les principes de composition urbaine retenus pour le site dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle réalisée sur le secteur.

Pour permettre la libre circulation de la petite faune, les grilles et grillages devront être surélevés de 10 cm par rapport au sol et les portails devront être ajourés. Le doublage végétal devra être réalisé sous forme d'une haie vive composée d'essences variées adaptées au climat méditerranéen.

## Incidences

- Une préservation plus large des zones humides avec une augmentation de la biodiversité observée par les habitants, une amélioration de la qualité de vie autour des canaux, du patrimoine arboré, végétal et hydraulique.
- Une démarche pro active d'habitants en faveur du classement en EVP d'espaces verts collectifs ou privés.
- Une attractivité touristique suscitée par la mise en valeur du patrimoine naturel, et l'organisation de visites guidées autour des canaux par Valence Ville d'Art et d'Histoire.
- La réservation d'espaces sur les berges des canaux en vue d'acquisitions ultérieures pour aménager des cheminements piétons.

## Perspectives

Un Contrat Vert et Bleu se met en place, à l'échelle du SCoT Grand Rovaltain Drôme Ardèche avec notamment une action centrée sur les canaux pour une meilleure maîtrise (foncière, de l'entretien, de la gestion, des travaux et de la connaissance) des canaux et un volet d'animation/sensibilisation/communication.

## Prise en compte des résultats par d'autres politiques publiques

Le passage de la gestion des canaux - autrefois gérés par les services assainissement - sous l'égide du service « espaces verts et nature en ville » s'est faite avec une évolution très nette des pratiques. Une surveillance attentive des rejets éventuels d'effluents, d'eaux grises et de polluants éventuels et du bon écoulement des eaux s'est mise en place pour préserver la qualité des milieux et éviter les inondations et dégradation des ouvrages.

La gestion se fait en lien avec les salariés des Associations Syndicales des canaux.

Un groupe technique des canaux se réunit annuellement pour coordonner les modalités de gestion des canaux qui sont à 80% en propriété privée.

Un agent municipal est dédié à l'entretien des canaux qui ne sont plus curés mais seulement faucardés (sauf à de rares endroits) à des périodes adaptées en fonction des espèces.

Le service espaces verts et nature en ville procure des conseils sur le patrimoine arboré des espaces verts protégés pour les plantations ou replantations et sur le choix des espèces.



La zone humide de l'évédé. Espace Naturel Sensible en milieu urbain a été préservée et mise en valeur par la municipalité avec notamment une visée pédagogique - CAUH 26

### Trame verte, biodiversité usages et paysage



### Trame bleue, gestion hydraulique



Orientation d'Aménagement et de Programmation du quartier de La Bayot qui décline une trame verte et bleue en lien avec le paysage agricole proche  
Extrait du PLU de Valence

#### Difficultés rencontrées :

- La mise en œuvre opérationnelle et le dialogue avec les aménageurs posent quelques difficultés pour intégrer la prise en compte de la biodiversité et de la trame verte et bleue dans leurs modes d'action.

#### Leviers d'action :

- La sensibilisation, la pédagogie et la proposition d'outils de conseils pour mettre en œuvre les préconisations du PLU.

#### Points d'amélioration :

- Accentuer la dimension préconisations et sensibilisation dans des OAPs précises.
- Annexer au PLU des fascicules pédagogiques qui donnent des clés de lecture et un appui méthodologique.

#### Points forts :

- Une appropriation de la politique menée sur les canaux et la TVB, qui est forte de la part des habitants.
- La prise en compte de la TVB qui s'améliore au fil des modifications du PLU.
- L'augmentation des superficies en EVP et EBC.
- Le souhait des habitants de classer en EVP des espaces verts collectifs ou en copropriété dans leurs lotissements.

Personnes rencontrées :

Mme Sophie GRISON, Service urbanisme de la ville de Valence

Mme Emilie BURTIN, Service espaces verts et nature en ville

Auteurs : CAUE de la Drôme - LPO Drôme

Date de réalisation : Mai 2016 - Date de publication : Juillet 2017

Mise en forme des fiches : UR CAUE RA



Action financée par  
la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
et  
le FEDER

